



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## MESSAGE AUX INSTITUTIONNELS

Pollution atmosphérique

-----  
Procédure d'ALERTE

Au regard des informations transmises par ATMO NOUVELLE AQUITAINE concernant la pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10), la préfète a décidé pour **LES 15 ET 16 SEPTEMBRE 2022** de déclencher le second niveau du dispositif de gestion des épisodes de pollution : la **procédure d'alerte**. Cette procédure est active sur l'ensemble du département des Landes, mais reste concentrée sur le secteur Nord des Landes.

La préfète diffuse ainsi des recommandations sanitaires pour l'ensemble de la population et des recommandations de réduction des émissions par secteur d'activité. Ces recommandations sont disponibles dans leur intégralité sur le site [www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)

**Tendance/évolution prévue :**

Le feu de forêt déclaré lundi 12 septembre après-midi sur la commune de Saumos dans le Médoc (Gironde) est toujours actif. Le feu provoque des panaches de fumées qui se déplacent parfois sur de nombreux kilomètres selon la direction des vents. Pour les journées d'aujourd'hui (15/09) et demain (16/09), les vents prévus par MétéoFrance sont de secteur Nord et Nord-Ouest, de force relativement faible.

Nous constatons également une hausse des concentrations en particules en suspension dans les Landes, sur notre station de Mont-de-Marsan. Même si cette hausse reste dans une moindre mesure, comparée à la Gironde, les seuils réglementaires pourraient également être dépassés pour les PM10. En effet, les Landes seront exposées au panache de fumée jusqu'au 16/09/22.

### LES RECOMMANDATIONS SANITAIRES :

La pollution atmosphérique peut être à l'origine de la survenue de symptômes respiratoires (toux, essoufflement, majoration des crises d'asthme, etc.), d'irritations des yeux et de la gorge, mais peut aussi avoir des effets sur le système cardio-vasculaire.

Dans les zones les plus éloignées où parviennent les fumées des feux de forêt, les recommandations pour éviter les irritations consistent, pour tous, à :

limiter le temps passé à l'extérieur,  
restreindre les activités physiques intenses en extérieur,  
surveiller de près les personnes à risques.

Les salariés exécutant un travail physique en plein air peuvent être soumis, de ce fait, à une exposition longue augmentant le risque d'irritation. Leurs employeurs sont invités à faire preuve de vigilance, et à saisir le cas échéant leur service de médecine du travail.

Pour une simple sensation d'odeur gênante et/ou d'irritation des voies respiratoires supérieures, il n'est pas nécessaire de solliciter le médecin traitant, ni d'appeler le numéro d'urgence du SAMU-Centre 15.

<p><b>Populations vulnérables :</b></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p> <p><b>Populations sensibles :</b></p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).</p>	<p>Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.</p> <p>Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.</p> <p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple: essoufflement, sifflements, palpitations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ;</li> <li>– privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;</li> <li>– prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul> <p>Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</p>
<p>Population générale</p>	<p>En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (par exemple : essoufflement, sifflements, palpitations), prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin.</p>

Pour en savoir plus: consultez le site internet: [www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)  
Ou 09 84 200 100

Pour la préfète, et par délégation,  
Le directeur de cabinet,

  
Cyrille LEFEUVRE